

Bulletin d'adhésion 2018 au Caue 44

Commune, Intercommunalité ou Organisme

.....
.....
.....

Adresse

.....
.....
.....

Mail

Renouvelle son adhésion en 2018

Adhère pour la première fois en 2018

Montant de la cotisation €

Le versement de votre cotisation est à effectuer par mandat administratif ou par chèque bancaire à l'ordre de :

Caue de Loire-Atlantique
2 boulevard de l'Estuaire — CS 56215
44262 NANTES cedex 2
Crédit Mutuel Nantes Cathédrale
Code banque : 10 278
Code guichet : 36 184
N° de compte : 00010191702 90

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique est une association (type loi 1901) qui accomplit, en application de la Loi sur l'architecture de 1977, des missions de service public.

• Depuis 1979, son équipe de professionnels du cadre de vie (architectes, paysagistes, urbanistes...) œuvre au quotidien pour **promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages, dans le respect du patrimoine de la Loire-Atlantique.**

• Depuis le 1^{er} juillet 2013, le **Caue** de Loire-Atlantique exerce ses missions de conseil et d'accompagnement des collectivités territoriales au sein de l'agence départementale "**Loire-Atlantique développement**". Le CAUE participe ainsi, dans ses rôles et missions spécifiques, aux côtés d'une Société d'Économie Mixte et d'une Société Publique Locale, à une offre **globale d'ingénierie des projets des collectivités et des particuliers.**

• Lieu de débats et d'échanges, **le Caue est ouvert à l'ensemble des acteurs de l'aménagement et organise des actions de formation, de sensibilisation et d'information du grand public sur la qualité du cadre de vie en Loire-Atlantique.**



Loire-Atlantique développement | CAUE 44
2 boulevard de l'Estuaire — CS 56215
44262 NANTES cedex 2

caue44@loireatlantique-developpement.fr
www.caue44.com
Tél : 02.40.20.20.44
www.facebook.com/caue44

Ouvert du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
et le vendredi jusqu'à 17 h 00

Conseiller
Sensibiliser
Former
Informier



Bulletin d'Adhésion
Communes,
Intercommunalités,
particuliers... 2018



EN ADHÉRANT AU CAUE 44, VOUS SOUTENEZ LES ACTIONS QUE NOUS DÉPLOYONS SUR LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL, ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN 2018 :

CONSEILLER

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

Le CAUE 44 propose à chaque commune adhérente une **étude-conseil gratuite de 4 jours**, portant sur un projet d'espace ou de bâtiment public.



ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS

Le CAUE 44 maintient sa **permanence hebdomadaire** au siège du CAUE et propose une **permanence mensuelle** au siège des EPCI, pour accompagner les particuliers dans leur projet.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Le CAUE 44 met à disposition l'**exposition Aperçus**, et poursuit l'action des **Rendez-Vous du CAUE**, événement public autour de l'habitat ou du paysage.



SENSIBILISER LES PUBLICS SCOLAIRES

Le CAUE 44 propose diverses actions à destination des scolaires, dont les **rencontres de l'architecture** (26-30 mars) et la **semaine de l'architecture** (16-20 avril).



SENSIBILISER

FORMER

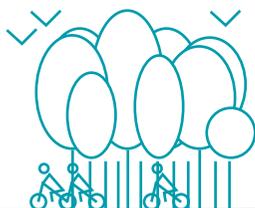
FORMER LES ACTEURS DE LA VILLE DE DEMAIN

Le CAUE 44 propose des **formations** à destination des élus et techniciens (construire un quartier, renouvellement urbain...) et développe une offre autour du **patrimoine** et de la **lecture de paysage**.



DÉVELOPPER LES OUTILS DE COMMUNICATION EN LIGNE

Le CAUE 44 développe de nouveaux outils numériques, dont une nouvelle plateforme de conseils, **Construire sa maison**, en lien avec le site déjà existant www.renoversamaison44.fr.



METTRE EN VALEUR LE PAYSAGE DÉPARTEMENTAL

En 2018-2019, le CAUE 44 déploie l'action **Paysages de Loire-Atlantique** et accompagne la réflexion sur l'opération **Fleurs et Paysages** avec le Conseil départemental.

INFORMER

Adhérer au Caue 44, c'est :

- Bénéficier de conseils personnalisés dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.
- Soutenir et orienter le développement des actions et initiatives du Caue sur les territoires
- Être informé, recevoir les publications du Caue et avoir accès à notre centre de ressources documentaires.
- Participer à des rencontres et des journées d'information / sensibilisation
- Être membre actif de l'Assemblée générale

Les adhérents du Caue sont membres d'un réseau de compétences et de réflexion à l'échelle du Département. Ils préparent l'organisation future des territoires et contribuent à l'amélioration durable de leurs qualités architecturale, urbaine et paysagère.

Barème 2018

COMMUNES

de moins de 1000 h.....	48 €
de 1 000 à 3 000 h.....	96 €
de 3 000 à 5 000 h.....	160 €
de 5 000 à 7 000 h.....	240 €
de 7 000 à 10 000 h.....	320 €
de 10 000 à 20 000 h.....	480 €
de 20 000 à 50 000 h.....	640 €
de plus de 50 000 h.....	960 €

INTERCOMMUNALITÉS

(Communauté urbaine, Communautés d'agglomération, Communautés de communes, Pays...)

de 5 000 à 7 000 h.....	240 €
de 7 000 à 10 000 h.....	320 €
de 10 000 à 20 000 h.....	480 €
de 20 000 à 50 000 h.....	640 €
de plus de 50 000 h.....	960 €

ADHÉSION INDIVIDUELLE (*).....	32 €
ASSOCIATIONS, ORGANISMES.....	32 €
MEMBRES BIENFAITEURS.....	€

* Toute adhésion individuelle doit être parrainée par un membre du Conseil d'administration, après accord du Bureau.